



Réunion extraordinaire du Comité Central d'Entreprise du 10 juin 2009 à Garchizy

La Direction nous a présenté un projet de licenciement pour motif économique sur le site de Saint-Priest concernant 7 salariés sur un effectif total de 11 personnes. La Direction justifie son plan pour faire face à la crise et ceci afin de réduire ses coûts.

Avant de procéder à ces licenciements, la Direction engagera le congé de reclassement des salariés licenciés aussi bien au niveau FPT que des sociétés du groupe. Pour ce faire une cellule d'accompagnement sera mise en place pour faciliter la recherche d'un emploi. Au cours de ce congé de reclassement, le salarié touchera 65 % de sa rémunération brute moyenne perçue au cours des 12 derniers mois.

La Direction précise que ce secteur (distribution des moteurs industriels et pièces de rechanges) va subir une réorganisation globale et concernera d'autres pays de l'Union Européenne.

Suite aux diverses questions et propositions de l'ensemble des organisations syndicales, une prochaine réunion est prévue le 15 juin à Garchizy. A noter que toutes les réunions programmées les 10 et 11 juin portent sur les 7 licenciements de Saint-Priest.

Pour la CGT, la Direction se sert de la crise comme prétexte pour engager un plan de licenciement économique. Cela permet à nos dirigeants de réorganiser le réseau commercial Européen de ce secteur d'activité pour optimiser la logistique et centraliser les stocks en Italie. Au vue du chiffre d'affaire au premier trimestre en comparant 2008 et 2009, rien ne justifie une telle mesure aussi radicale. FIAT est capable de prendre 20 % (35% au final) du capital de Chrysler (l'action a bondie de 4,85% à 7,79%) et recherche d'autres partenariats mais ne maintient pas l'emploi à Saint-Priest. La CGT ne cautionne pas cette décision plus que discutable en mettant des salariés sur le carreau.

La CGT a demandé si d'autres projets qu'une restructuration était envisagée sur les sites de Bourbon-Lancy et Garchizy :

« Oui. Nous vérifierons l'impact d'une prise en charge de l'indemnisation du chômage partiel à 75% et des projets sont en cours d'étude concernant la formation », dit la Direction.

La CGT a précisé que le décret du 29 avril 2009 relatif à l'activité partielle mentionne que l'employeur s'engage à proposer des actions de formation. Il n'y a donc aucune obligation de formation comme la Direction le prétendait.

Conformément à notre demande lors du CE de mars, la Direction convoquera comme prévu les organisations syndicales au cours de la 1^{ère} semaine de juillet afin d'aborder toutes les propositions face au chômage partiel.

La Direction communiquera demain le planning des jours de travail sur juillet et éventuellement sur la 1^{ère} semaine de septembre suite à notre intervention du 2 juin 2009.

La CGT

Jeudi 11 juin 2009